

Communiqué de presse

MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE

Après une année 2020 record, le déploiement et l'adoption du FttH poursuivent leur progression

Paris, le 9 septembre 2021

L'Arcep publie aujourd'hui les résultats de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit à fin juin 2021. Au premier semestre 2021, la progression des déploiements en fibre optique (FttH) et de leur adoption s'intensifie encore, dans la lignée d'une année 2020 record.

ABONNEMENTS : le nombre d'abonnements en fibre optique progresse de 4,1 millions en un an, dont un million au cours du trimestre

- La croissance du nombre d'abonnements à très haut débit (débit maximum descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s) atteint +905 000 au cours du deuxième trimestre 2021, soit une progression qui s'intensifie encore (+645 000 un an auparavant). Ainsi, le nombre de ces accès s'élève à 16,6 millions au 30 juin 2021 et représente 54% du nombre total d'abonnements internet haut débit et très haut débit sur le territoire français (+12 points en un an). Il représente également 54% du nombre de locaux éligibles au très haut débit (+6 points en un an).
- Depuis le premier trimestre 2020, cette croissance est entièrement portée par celle des abonnements en fibre optique de bout en bout : un million d'abonnements supplémentaires nets ont été souscrits via cette technologie au cours du deuxième trimestre 2021, et plus de quatre millions en un an. Fin juin 2021, le nombre de ces accès atteint 12,4 millions, soit 75% du nombre total d'abonnements à très haut débit.
- La dynamique de croissance du nombre d'abonnements à très haut débit s'accompagne d'une baisse toujours plus rapide du nombre d'accès à haut débit. Leur nombre s'élève à 14,4 millions au 30 juin 2021, soit un recul de 3,1 millions en un an contre 1,9 million un an auparavant.
- Fin juin, le nombre total d'abonnements à haut et très haut débit atteint 31,0 millions, porté par une progression trimestrielle supérieure à celle enregistrée au deuxième trimestre 2020 (+170 000 en un trimestre contre +150 000).

DÉPLOIEMENTS : le rythme global des déploiements reste élevé au cours du deuxième trimestre 2021, avec 1,5 millions de nouvelles lignes FttH et une forte accélération des déploiements dans les RIP.

Au cours du 2^e trimestre 2021, 1,5 millions de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, soit environ 22% de plus que sur la même période de l'année précédente.

- Au 30 juin 2021, 27,0 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 30% en un an. Ils se situent pour un quart en zones très denses, pour moitié en zone « AMII » et pour le dernier quart en zone d'initiative publique.
- Au cours de ce 2^e trimestre, 850 000 locaux ont été rendus éligibles en zone d'initiative publique, soit 95% de plus que sur la même période un an auparavant.
- Le rythme des déploiements des lignes FttH continue de ralentir dans la zone d'initiative privée, par rapport au trimestre précédent. Environ 550 000 locaux y ont été rendus éligibles, contre près de 626 000 le trimestre précédent.

- Les déploiements se poursuivent dans les territoires concernés par des « AMEL » (appels à manifestation d'engagements locaux) et atteignent 150 000 locaux éligibles à la fin du 2^e trimestre 2021.
- Enfin, le rythme insuffisant constaté dans les zones très denses ces derniers trimestres perdure.
- Au total, à la fin du 2^e trimestre 2021, 31,0 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 24,0 millions en dehors des zones très denses. Au dernier calcul du très haut débit prenant en compte toutes les technologies, y compris hertziennes, établi au 31 décembre 2020, 29,4 millions de locaux étaient éligibles au très haut débit (pour 28,6 millions éligibles sur des réseaux filaires). Au cours du premier semestre 2021, une offre de satellite permettant l'accès au très haut débit a été rendue disponible en France métropolitaine.

Suivi de la réalisation des engagements opposables de déploiement FttH

L'Arcep est en charge du contrôle des engagements souscrits par les opérateurs et publie un suivi régulier de l'avancement des déploiements concernés.

L'Arcep a pris en compte le recensement de locaux supplémentaires à rendre raccordables, qui est effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain, pour mettre à jour l'évaluation du nombre de locaux par commune. A ce stade, en zone « AMII », à la fin du deuxième trimestre 2021, environ 81% des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé et 90% de ceux dans les communes sur lesquelles SFR s'est engagé ont été rendus raccordables.

Concernant les engagements « AMEL », le détail de l'avancement engagement par engagement est présenté dans la publication.

Suivi des déploiements FttH

Le site cartefibre.arcep.fr permet de visualiser les immeubles et de suivre précisément l'avancée des déploiements FttH. La vue prévisionnelle donne aussi la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

Mise à jour de « Ma connexion internet »

Une mise à jour du site « Ma connexion internet » (maconnexioninternet.arcep.fr) a été réalisée cet été avec l'ajout des données au 31 décembre 2020. L'Arcep publie aujourd'hui les [infographies de la couverture départementale en très haut débit et en bon haut débit](#) au 31 décembre 2020, basées sur les données de « Ma connexion internet ».

Contact presse

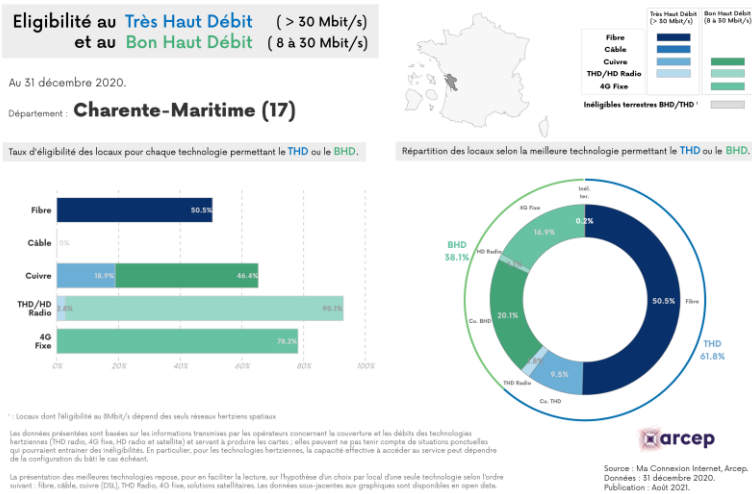
Anne-Lise LUCAS
ane-lise.lucas@arcep.fr
 Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'Arcep

www.arcep.fr
 @ARCEP Facebook
 LinkedIn Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
 Lettre électronique
 Listes de diffusion



Attributions du statut de « zone fibrée »

En date du 15 juin 2021, l'Autorisé a attribué le statut de « zone fibrée » conformément à l'article L. 33-11 du CPCE à deux demandes, déposées par :

- L'Union des Secteurs d'Energies du Département de l'Aisne et le Réseau d'Initiative Publique Aisne THD, sur 182 communes de ce département.
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire et le Réseau d'Initiative Publique THD42 Exploitation sur 34 communes de ce département.

Le statut de « zone fibrée », inscrit dans la loi, vise à qualifier les territoires où le réseau en fibre optique à très haut débit est entièrement déployé et opérationnel, et présente donc des conditions favorables à une migration de masse du réseau cuivre vers la fibre. L'obtention du statut met notamment fin dans la zone concernée à l'obligation d'installation des lignes téléphoniques en cuivre dans les constructions neuves, qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'immeubles groupant plusieurs logements ou locaux à usage professionnel.

Les documents associés

- > [L'observatoire des services fixes haut et très haut débit – les chiffres du 2ème trimestre 2021](#)
- > La carte de suivi des déploiements FttH : <https://cartefibre.arcep.fr/>
- > Les données en [open data](#)
- > Les [infographies de la couverture départementale en très haut débit et en bon haut débit](#)
- > La [page de suivi des zones fibrées](#)

Éléments manquants qui seront publiés dans les prochaines semaines :

- > Les chiffres de mutualisation des réseaux FttH

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
ane-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'Arcep

www.arcep.fr
 @ARCEP Facebook
 LinkedIn Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion